

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2026-039

Date de la convocation : 26/02/2026
Membres en exercice : 26
Membres présents : 23
Membres votants : 23

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Pierre LAURENT-CHAUVET.

Présents : Mesdames Séverine LALLEMENT, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Anne LESCUYER, Anne SEMBENI et Messieurs Jean-Pol ARNOULT, Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Pascal COLSON, Dominique DANNEAUX, Pierre DEMISSY, Jean de POUILLY, Elie DORIDO, Benjamin GROFF, Robert HAAS, Johan HABERT, Pierre LAURENT-CHAUVET, Jean-François LE GALL, Yves LEROY, Gérald LORFEUVRE, Désiré NANJI, Pierre PORTRON, René SALEZ et Charles VAN DEN BERGH,

Secrétaire de séance : M. Roland CANIVENQ.

OBJET : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n° DC2021/147 du 30 septembre 2021 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'Echelle des Communautés des Communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethélois pour une durée de 5 ans ;

Vu la délibération n° DC2022-18 du 7 avril 2022 approuvant la convention avec l'ANAH (Agence Nationale de Habitat), la Région Grand Est et les communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Rethélois et des Crêtes Préardennaises ;

Vu la délibération n°DC2022/19 du Conseil communautaire du 07/04/2022 confiant délégation au Bureau pour l'attribution des aides afférentes à la mise en œuvre du Fonds commun d'intervention lié à l'OPAH ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- **DE CHARGER** le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le secrétaire de séance,

Roland CANIVENQ

Le Président,

Pierre LAURENT-CHAUVET



**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 09/06/2026
Et de sa publication ou notification le 09/06/2026**

Annexe à la Délibération DB2026-039

Prénom	Nom	Adresse	Ville	Thématique	Gain énergie / Situation autonomie	Projet	Cout du projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention Com. Com.	Subvention ANAH	Caisse de retraite
		40 rue de l'Aisne	08400 BRECY- BRIERES	Précarité énergétique	73%	Installation d'une PAC, isolation des murs et des combles, changement des menuiseries, installation d'une VMC	68 886,50 €	65 295,25 €	40 000,00 €	4 000,00 €	32 000,00 €	
		2 promenade Moreau	08310 MACHAULT	Précarité énergétique	63%	Installation d'une PAC, isolation des murs et des combles, changement des menuiseries, installation d'une VMC	76 108,47 €	69 420,49 €	40 000,00 €	4 000,00 €	32 000,00 €	
		2 rue des longues royes	08390 BAIRON-ET- SES- ENVIRONS	Autonomie		Adaptation salle de bains et WC	5 566,06 €	5 089,04 €	5 089,04 €	509,00 €	3 562,33 €	
		1 rue Charna	08240 LA BERLIERE	Dégradation		Changement des menuiseries, isolation des murs et des combles, rénovation salle de bains et wc, rénovation de la plomberie, rénovation de l'électricité	96 833,50 €	90 354,20 €	70 000,00 €	7 000,00 €	63 000,00 €	
LHI : Lutte contre l'habitat indigne GIR : Groupe Iso Ressources							Total subvention			15 509,00 €	130 562,33 €	

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 09/06/2026
Et de sa publication ou notification le 09/06/2026